

**COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N°2024-29 – 07-11****SÉANCE DU 23 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire de la Commune.

Date de convocation: 18 juillet 2024

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de voix : 19

- Étaient présents :Jean-Luc DARMANIN, **Maire** ;Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, **Adjoints** ;Sylvette PIERRON, André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Monique BEC, Pascal SOUYRIS, Thierry LUCAT, Pierre ROSSIGNOL Pierre BOLLIET, Sébastien SOULIER, **Conseillers** ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : Jean FABRE, Agnès CONSTANT, Élodie PAULS, Martine LAMOUREUX, Anne THEVENOT.**- Procurations :**

Jean FABRE à Monique GIBERT,

Agnès CONSTANT à Thierry LUCAT

Élodie PAULS à Fabienne GALVEZ

Martine LAMOUREUX à Pierre BOLLIET

Anne THEVENOT à Sébastien SOULIER

- Secrétaire de séance : Fabienne GALVEZ

La séance est ouverte à 18H30.

Délibération n°2024-29 – 07-11 / Cession du véhicule Iveco immatriculé AM-399-TB :

La commune possède un véhicule Iveco de type camion benne immatriculé AM-399-TB acquis par la collectivité en janvier 2010.

Ce véhicule a été totalement amorti.

Suite à plusieurs pannes et avant de devoir engager des frais importants d'entretien sur ce véhicule, il a été prévu d'acheter un nouveau camion pour le remplacer et d'effectuer une reprise de celui-ci.

Après plusieurs propositions de garages automobiles, la proposition du garage Béziers Truck Services a été retenue pour une reprise au montant de 9500,00 euros.

La cession du véhicule excédant 4600,00 euros, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à le céder.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à vendre en l'état le véhicule Iveco immatriculé AM-399-TB pour un prix de cession de 9500,00 euros au garage automobiles Béziers Truck Services et,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches après des autorités administratives compétentes.

Le Maire

Jean-Luc DARMANIN



Mairie de Saint-Pargoire

Place de l'Hôtel de Ville – 34230 Saint-Pargoire

Tél : 04.67.98.70.01 – Courriel : mairie@ville-saintpargoire.com